

Rapport sur les orientations budgétaires 2021

Art. L2312-1 et D2312-3 du CGCT, art. 13 et 29 de la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018
de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022

Ville
de Linas



REÇU EN PREFECTURE
le 09/03/2021

Application agréée E-legalite.com

21_D0-091-219103397-20210304-DELIB09_21-

Introduction : le rapport et le débat sur les orientations budgétaires



Le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Dans un délai de 15 jours à compter de son examen par le conseil municipal, la commune transmet le rapport au président de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay et le met à la disposition du public à l'hôtel de ville. Le rapport comporte les informations suivantes :

- Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et la Communauté d'agglomération.
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement (prévision des dépenses et des recettes).
- La structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la commune pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Ces orientations devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. De plus, afin de montrer que la collectivité contribue à l'effort (qui a été fortement contrarié par la crise sanitaire ...) de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique, chaque collectivité, dans le cadre de son débat annuel sur les orientations budgétaires, présente ses objectifs concernant :

l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur

l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

1. Le contexte et l'évolution de nos recettes et dépenses de fonctionnement

2014-2021

REÇU EN PREFECTURE
le 09/03/2021

Application agréée E-legalite.com

21_D0-091-219103397-20210304-DELIB09_21-

L'impact de la crise va rester important en 2021

Une année de rebond très progressif de l'activité



- L'économie mondiale évolue, depuis Mars 2020, au rythme de la pandémie du Covid-19 et des restrictions imposées pour y faire face.
 - La récession a atteint - 6,4 % dans l'UE en 2020 (- 6,8 % en zone euro) mais - 8,3% en France.
 - La France espère en 2021 un rebond du PIB de + 5 % (selon la Banque de France) à + 6 % (prévisions du budget de l'État).
 - Les institutions européennes ont organisé un soutien massif à l'économie : des impôts nouveaux seront créés, et la BCE émet des quantités considérables de monnaie pour soutenir l'investissement et permettre à tous les acteurs d'emprunter à des taux très bas.
- L'inflation reste très basse sur les prix à la consommation. Mais elle se concentre très fortement sur l'immobilier et la bourse.

La loi de finances pour 2021 prévoit :

- Dans la continuité des lois de finances précédentes, un niveau global de DGF stabilisé, le maintien du montant global de la DETR, l'automatisation progressive du FCTVA
- La réduction de 50 % des impôts locaux « de production » qui sont payés par les entreprises industrielles : la TFPB, la CFE, la CVAE.
- Des mesures spécifiques visant à soutenir l'investissement public, le secteur local représentant 55 % de l'investissement public.

L'explosion des déficits des régimes sociaux est financée par une augmentation forte de la dette stockée dans Caisse d'amortissement de la dette sociale (CADES), dont la durée a été étendue de 2025 à 2033 soit + 8 années supplémentaires de levée de l'impôt qui la rembourse (la CRDS) ...

L'État pense à mieux partager la charge de la crise avec les collectivités locales



Olivier Dussopt, ministre délégué chargé des comptes publics, le 11 février 2021 : « La situation financière des **collectivités reste extrêmement préservée par rapport** aux deux autres sphères publiques que sont l'Etat et la Sécurité sociale

○ Fin 2020, la trésorerie des collectivités s'élevait à 49 milliards €

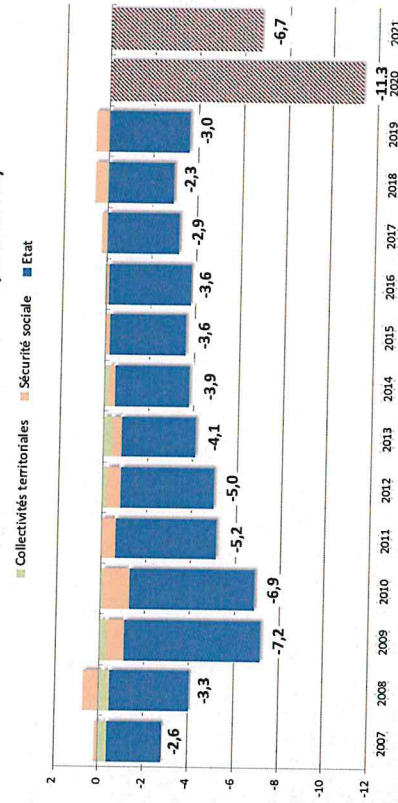
○ La crise due au Covid, bien entendu, dégrade leurs capacités d'épargne, mais le niveau d'épargne brute atteint 31 milliards €, soit le niveau constaté en 2018

○ La situation financière des collectivités apparaît **donc bien moins dégradée, malgré la crise, que ce que pouvaient laisser craindre** les alertes répétées des associations d'élus.

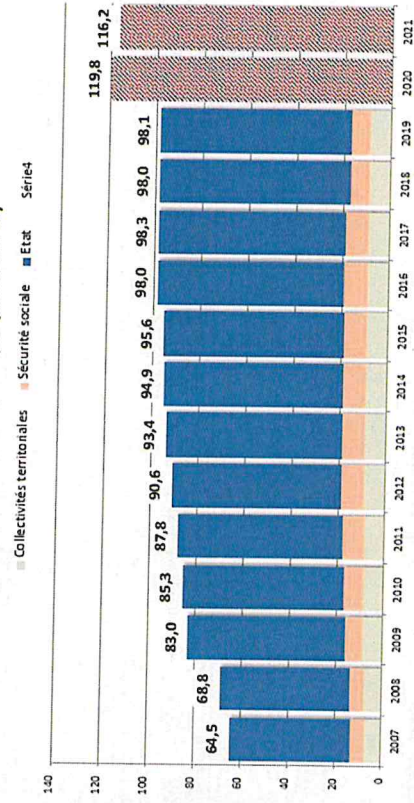
○ Cela **va éclairer d'un jour différent le débat** sur l'autonomie fiscale des collectivités. Si elle devait être actée, le rôle d'assureur qu'a joué l'Etat dans cette crise ne se poserait certainement pas de la même manière. »

ons du Plan de relance mais, à moyen terme, n'attendons trop du budget de l'Etat pour les collectivités ...

Evolution et projection du déficit public (en % du PIB)



Evolution de la dette publique (en % du PIB)



La suppression progressive de la taxe d'habitation : un gain de pouvoir d'achat



- Depuis cette année, **les communes n'encassent plus le produit de la taxe d'habitation.**
- **C'est l'État** qui en perçoit le produit, pour ceux des contribuables qui la paient encore - au taux de 2019, qui est figé.
- **La très grande majorité des habitants** (= ceux dont le revenu fiscal de référence est inférieur à 44 124 €, pour 2 parts, par exemple) **ne paient plus la taxe d'habitation** depuis l'année dernière.
- Seules les résidences secondaires (au nombre de 27 à Linas ...) paient durablement la taxe d'habitation (THRS), ainsi que les logements vacants. Le taux est gelé au niveau voté en 2019.

Les autres habitants (les plus aisés) bénéficient d'un dégrèvement (= réduction sur le montant de l'impôt dû) progressif, sur 3 ans :

- 30 % en 2021
- 65 % en 2022
- 100 % en 2023 : ils ne paieront plus de TH.

A partir de 2023, les locataires ne paieront plus que la contribution à l'audiovisuel public, et la TEOM. Les propriétaires paient la taxe foncière.

- **Le gain de pouvoir d'achat est de 675 € par an en moyenne pour chaque ménage à Linas**
- **Les Linois bénéficient des mêmes services** publics locaux, **mais paient beaucoup moins** d'impôts à la mairie.

La taxe foncière sur les propriétés bâties représente près de 50 % des recettes de la Ville



Désormais **le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)** devient **la recette la plus importante des communes**.

La TFPB est payée par **les propriétaires**, sachant qu'à Linas, en valeur :

- **73 %** sont des propriétaires de **logements** « ordinaires » et 2 % sont des propriétaires de logements à caractère social
- 21 % sont des propriétaires de locaux à usage **professionnel et commercial** et
- 4 % sont des propriétaires d'établissements industriels. Ceux-ci bénéficient, à partir de cette année, de « la baisse des impôts de production » = la moitié du produit encaissé par la commune au titre de ces biens est désormais prise en charge par l'État

Comme tous les impôts, c'est le produit d'un **base (assiette)** déterminée par les services fiscaux, **multipliée par un taux**, qui est voté par le Conseil municipal.

L'assiette de TFPB à Linas représente 10,2 M€. C'est la valeur locative cadastrale des propriétés recensées à Linas, réduite de 50 % pour frais de gestion. Elle fera l'objet d'une révision générale en 2023, applicable en 2026.

D'ici là, **elle augmente chaque année** :

- De l'inflation (+ 0,2 % en 2021)
- De la valeur des constructions nouvelles :

Elle devrait donc fortement progresser à Linas dans les années qui viennent. Mais les charges de la Ville aussi, avec les nouveaux habitants !

37,17 % : le « nouveau » taux « élargi » de la taxe foncière sur les propriétés bâties à Linas



L'assiette de TFPB à Linas représente 10,2 M€. Elle est imposée au profit de plusieurs entités, qui étaient les suivantes en 2020 :

- La Commune, au taux de 20,80 % en 2020 (inchangé depuis longtemps)
- Le Département, au taux de 16,37 %
- La CPS (Communauté d'agglomération de Paris-Saclay) au taux de 0,213 %.

Cette assiette sert de référence aussi pour d'autres impôts : **la GEMAPI** (taxe qui finance la gestion des rivières et la prévention des inondations) et **la TEOM** (taxe qui finance la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés), la taxe spéciale équipement et taxe additionnelle spéciale annuelle au profit de la région Île-de-France.

A partir de **2021**, le **Département ne perçoit plus de TFPB et son produit est transféré à la Commune**, pour compenser la disparition de la taxe d'habitation.

Par conséquent, le « **nouveau** » **taux de TFPB à Linas est de 37,17 %** = 20,80% + 16,37%.

Il s'applique à l'assiette de 10,2 M€. Donc si le conseil municipal augmente le taux de la TFPB, c'est le « **nouveau** » taux de 37,17 % qu'il augmente. Sinon, il vote ce taux de 37,17 %.

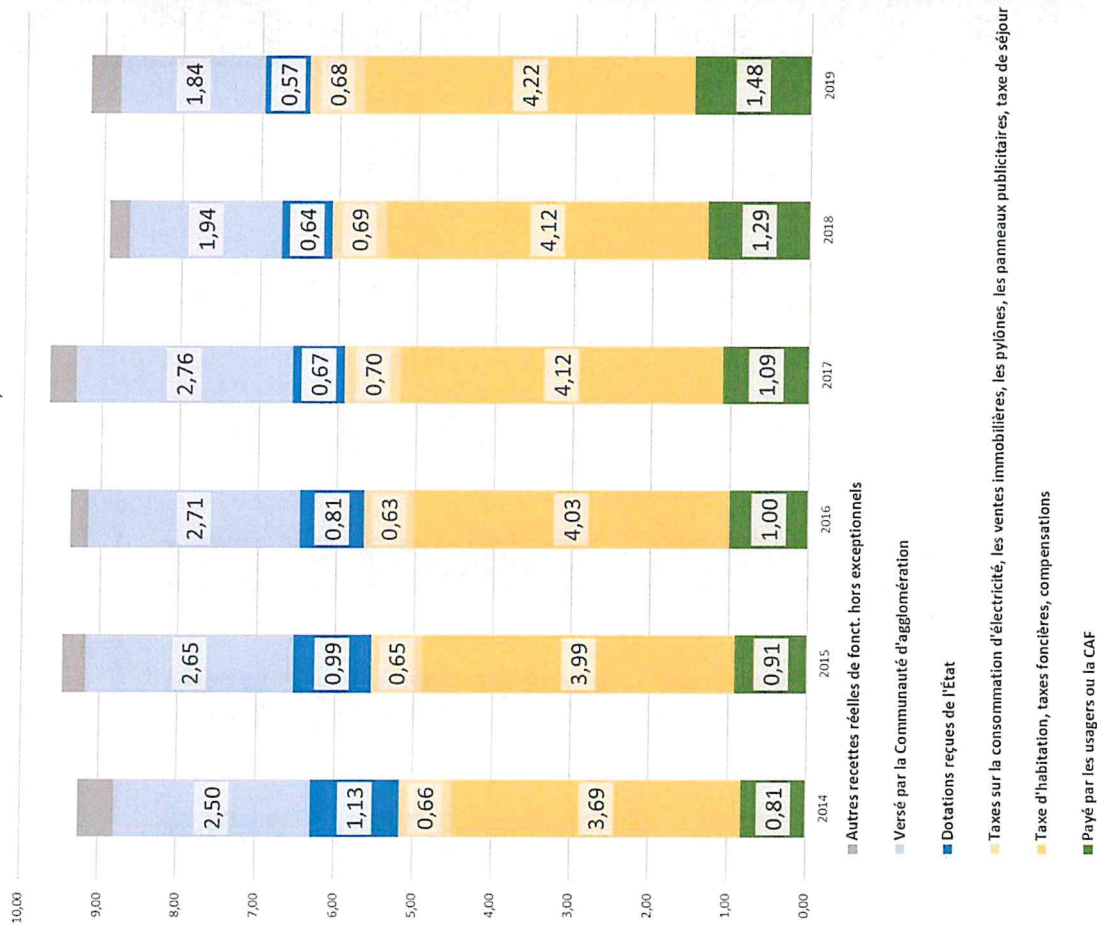
- Augmenter le taux de 1 point (à 38,17 %), cela « rapporte » donc environ 0,102 M€
- Augmenter le taux de 1 % (à 37,54 %), cela « rapporte » environ 0,037 M€.

Les recettes de fonctionnement

Près de la moitié (46 %) des recettes de Linas en 2019 provient des taxes foncières et de la taxe d'habitation.

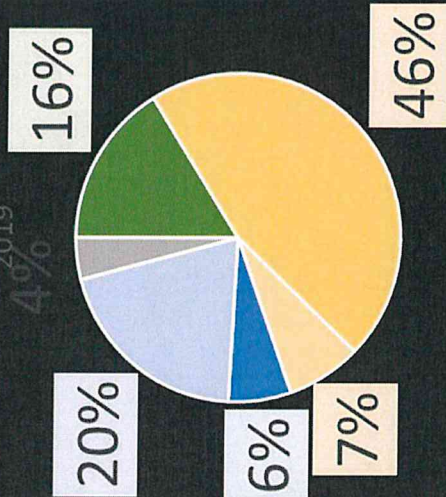
- Les autres impôts ne sont pas négligeables (7 %)
- Les dotations versées par l'État (6 %) continueront à baisser tant que la population de Linas n'augmente pas
- Les reversements de la Communauté d'agglomération (20 %) et les paiements directs des services dont les bénéficiaires sont les usagers ou la CAF

Recettes réelles de fonctionnement de Linas (M€ hors produits exceptionnels de cessions d'actifs)



Répartition 2019 – Même légende que pour le graphique de gauche

2019

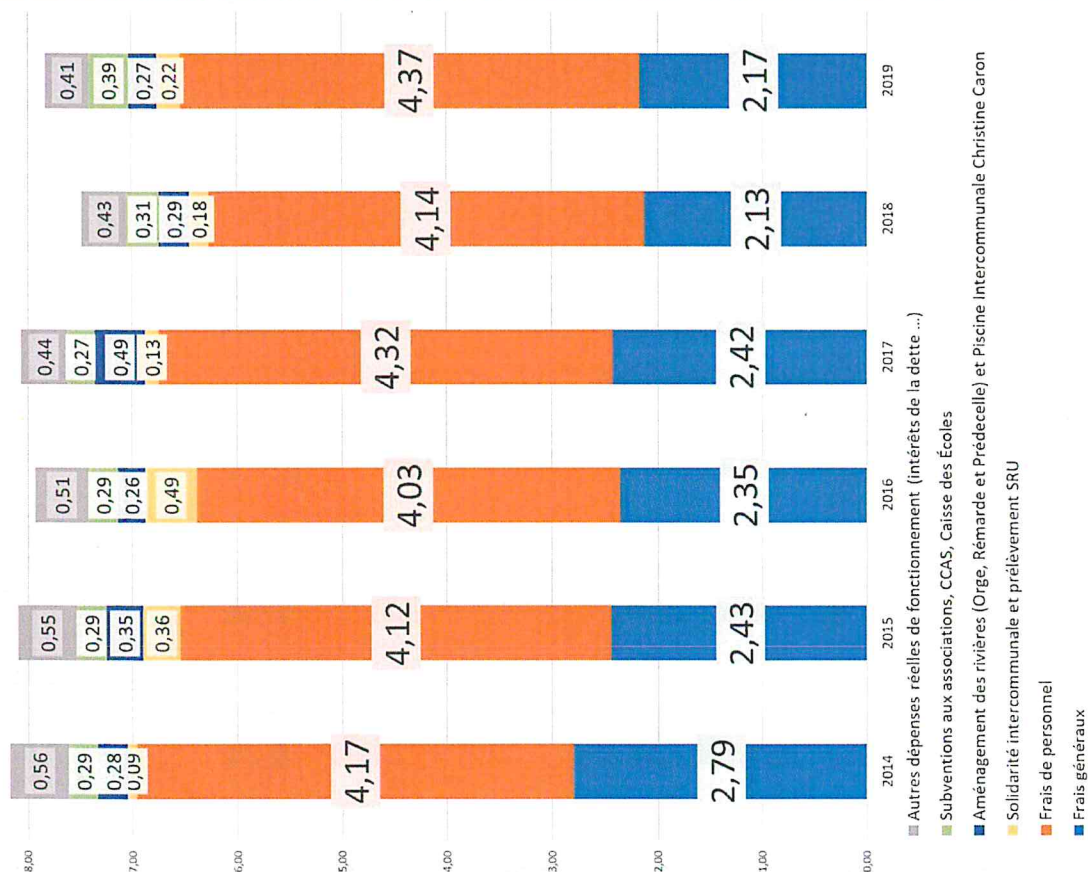


Les dépenses de fonctionnement

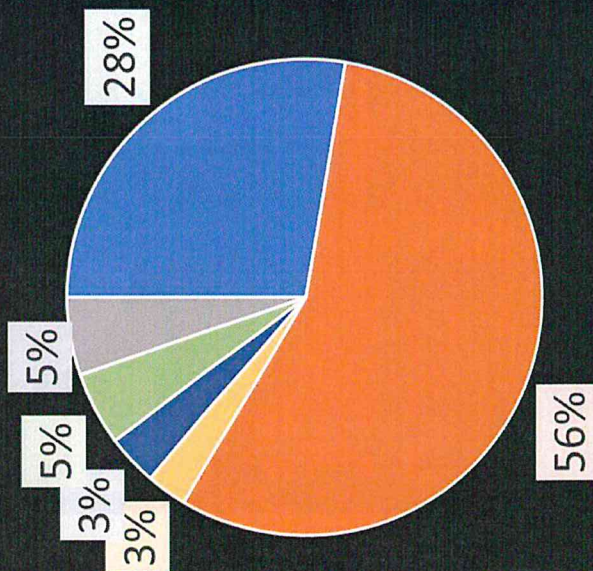
Plus de la moitié (56 %) des dépenses de Linas en 2019, ce sont les frais de personnel

- La part des frais généraux de fonctionnement des services représente 28 % des dépenses
- Les frais de personnel et les frais généraux ont baissé en 2018 avec les transferts de compétences vers la CPS
- Les autres dépenses ont une signification importante, mais représentent des volumes plus modestes

Dépenses réelles de fonctionnement Ville de Linas M€



Répartition 2019 – Même légende que pour le graphique de gauche



Linass comparée aux autres communes de

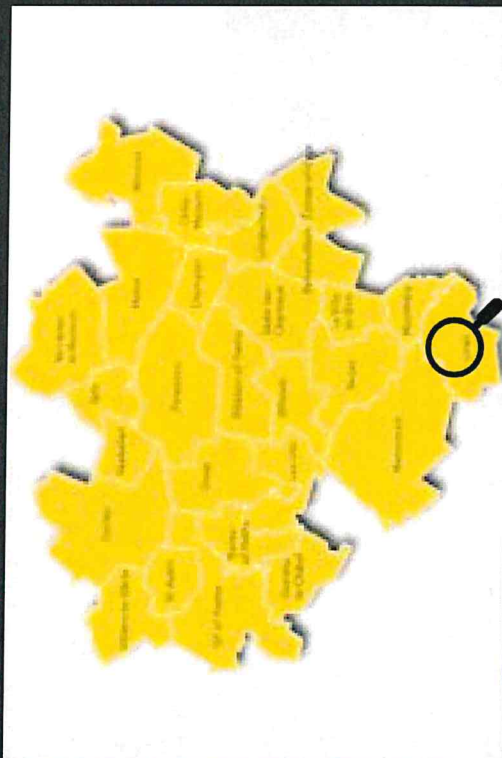
PARIS SACLAY

Communauté d'agglomération



La comparaison avec les autres communes de la CPS fait sens, notamment parce que :

- ❑ La CPS investit dans de nombreux domaines au bénéfice des Linois, sur notre territoire ou sur des communes voisines
- ❑ Nous sommes l'un des décideurs à la CPS (au sein du conseil communautaire)



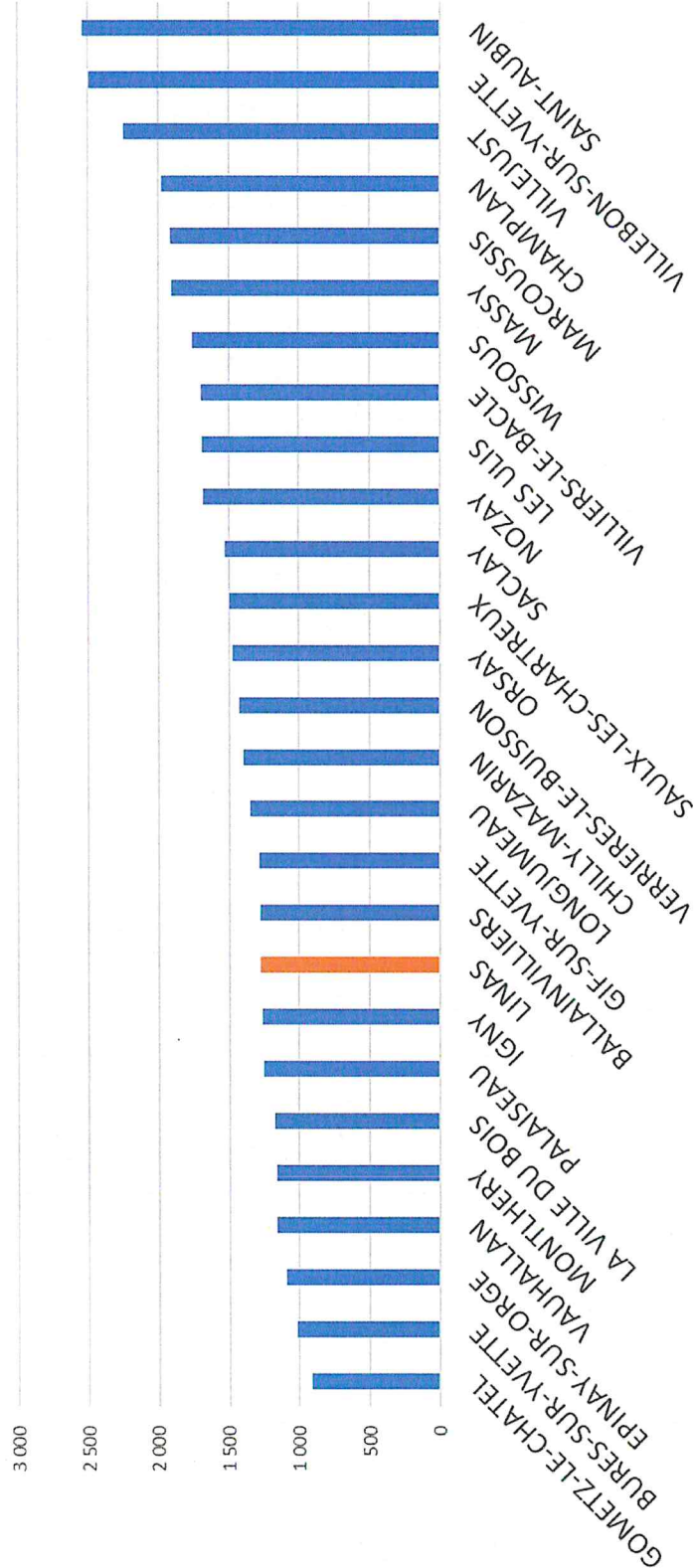
- ❑ C'est en comparant notre situation à celle de ses 26 autres communes que la CPS décide des subventions (fonds de concours) qu'elle nous verse pour des investissements que nous réalisons.
- ❑ C'est par rapport aux 26 autres communes qu'est calculée la contribution de « péréquation » que nous payons pour les intercommunalités plus pauvres (FPIC)
- ❑ La CPS abonde fortement notre budget de fonctionnement (1,9 M€ par an) parce qu'elle nous reverse une partie du produit des impôts qu'elle lève auprès des entreprises de Linas,
- ❑ aussi longtemps qu'elle n'utilise pas cet argent pour des travaux sur notre territoire (par exemple la voirie)

Le niveau de recettes de fonctionnement de la Commune est plutôt bas



Le niveau de **recettes de fonctionnement** (impôts, dotations de l'État, paiements des services par les usagers) **de Linas** se situe dans la **basse moyenne** parmi les communes de la **CPS**.

Recettes réelles de fonctionnement (2019 €) par Habitant



L'assiette de taxe sur le foncier bâti n'est pas très élevée

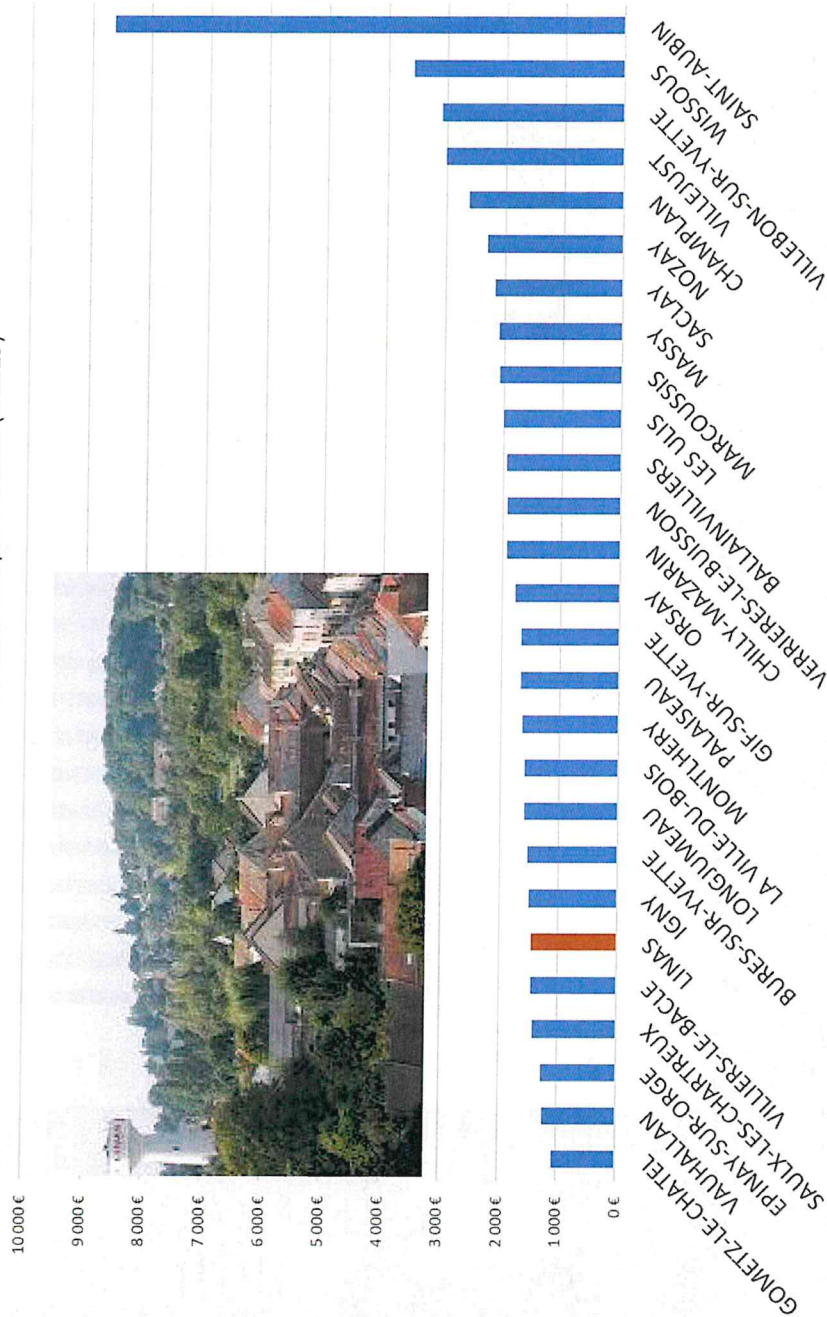


L'assiette de taxe sur le foncier bâti, en € par habitant, n'est **pas très élevée à Linas** notamment par rapport aux communes qui n'ont pas beaucoup d'habitants, mais une assiette forte.

■ **Ce qui fait la différence** par rapport à la valeur **des logements**, c'est la **valeur** de l'immobilier d'entreprise (**commerces, hôtels, PME-PMI, usines ...**).

■ **Linas a moins d'immobilier d'entreprise** sur son territoire que la plupart des autres communes, en valeur par habitant.

Bases nettes de taxe sur le foncier bâti par habitant (€ 2019)



L'assiette des impôts fonciers à Linas : la valeur locative cadastrale des logements

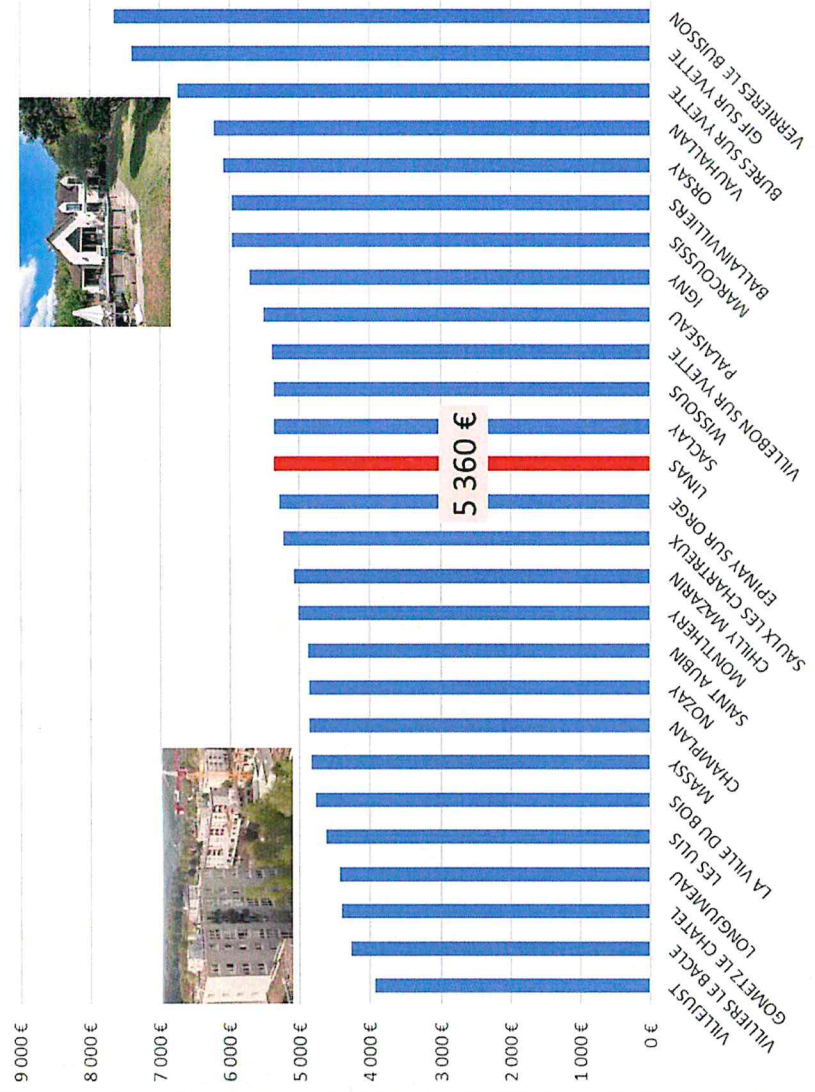


Les services fiscaux déterminent, pour chaque logement, sa **valeur locative**,

- « par comparaison avec celle de locaux de référence choisis, dans la commune, pour chaque nature et catégorie de locaux »
- « d'après un tarif fixé, par commune ou secteur de commune, pour chaque nature et catégorie de locaux, en fonction du loyer des locaux loués librement à des conditions de prix normales »

Très schématiquement, **cette valeur est celle duoyer moyen annuel des logements** de la commune vue par les services fiscaux. C'est une **image du marché** ... et la référence de base pour le calcul **des impôts fonciers**.

Valeur locative (afférente à l'habitation principale de chaque contribuable) moyenne des habitations de la commune (€ 2019)

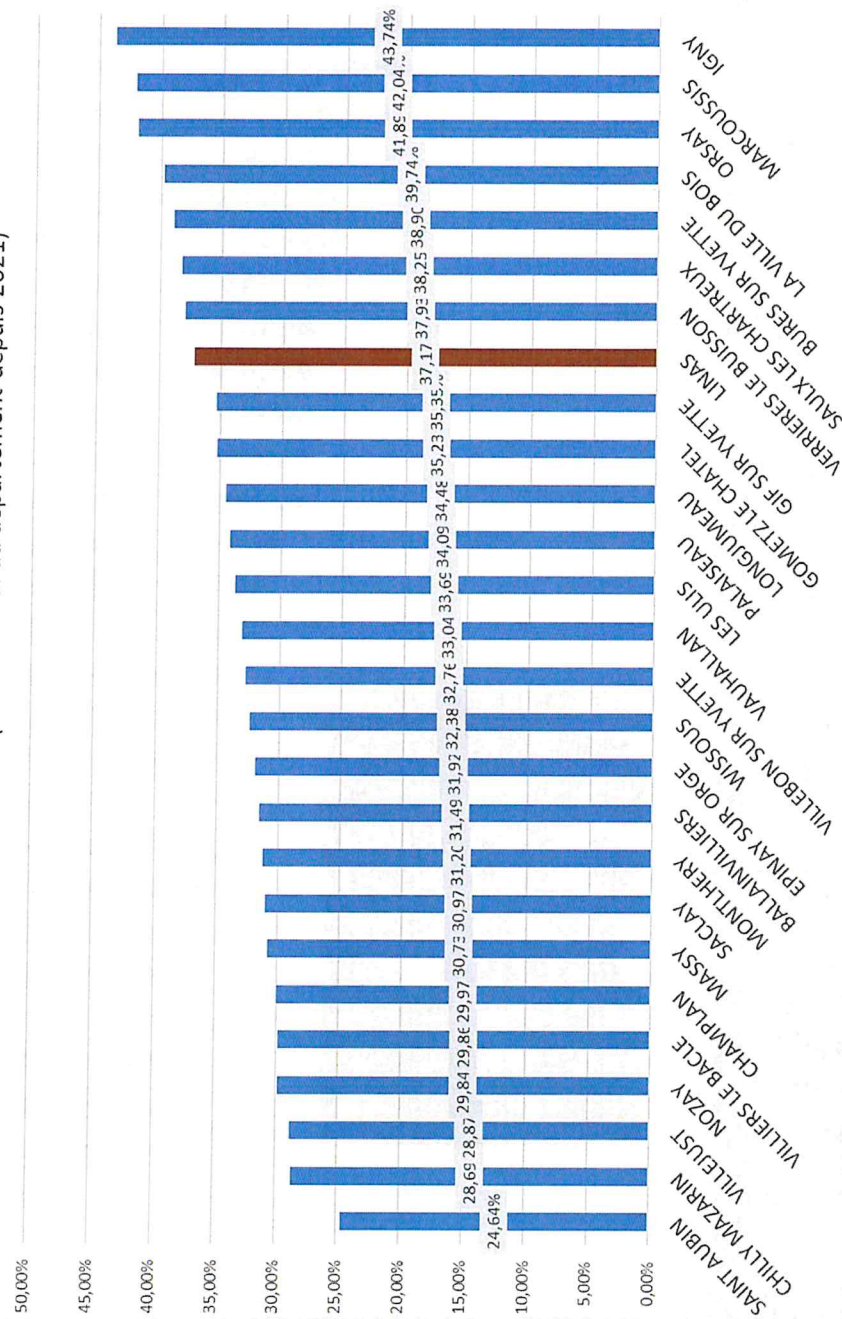


Du coup, le taux de la taxe sur le foncier bâti est déjà un peu élevé, comparativement



- Le taux de la taxe foncière (TFPB) est un peu élevé à Linas
- Or c'est un élément qui peut être regardé par des ménages ou des entreprises qui choisiraient leur implantation entre des communes voisines.
- La marge de manœuvre pour l'augmenter à Linas n'est donc pas très élevée.

Taux communal de foncier bâti (incluant celui du département depuis 2021)

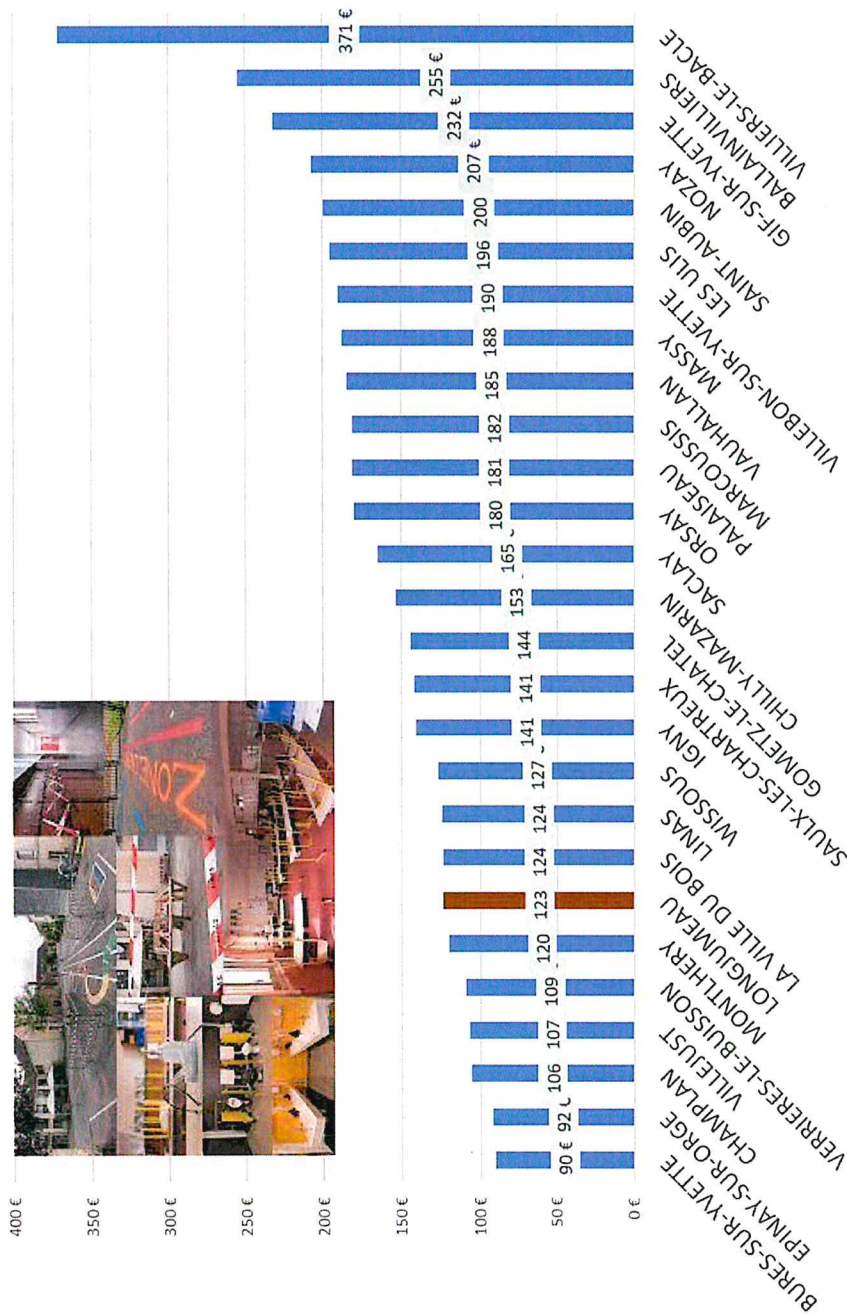
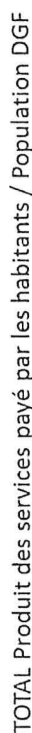


Il est vrai, par ailleurs, que la participation des usagers au coût des services publics est modeste



La contribution des habitants au coût des services publics n'est pas très élevée dans le budget de Linas :

- Linas offre moins de services publics à ses habitants que d'autres communes
- Surtout, le prix de ces services est plus attractif qu'ailleurs : la part de subvention (par les autres recettes de la Commune) est plus élevée par rapport à ce qui demandé aux usagers, notamment les familles, sur les cantines, le périscolaire &c



Le FPIC : une image de la richesse comparée des communes du territoire

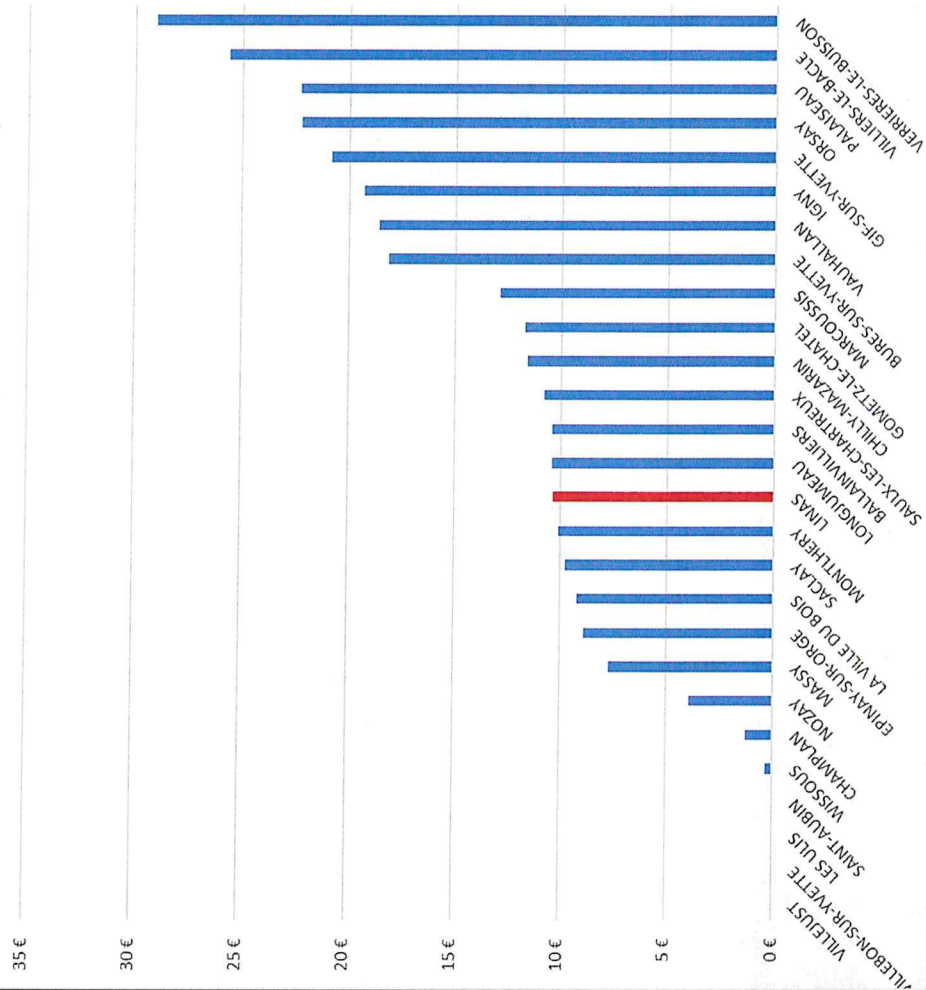


Le Fonds de Péréquation des Ressources

Intercommunales et Communes (FPIC) a été créé en 2012 comme outil de compensation des inégalités de richesse entre « ensembles intercommunaux » et à l'intérieur du territoire des intercommunalités.

- Chaque année, les ensembles intercommunaux dont le potentiel fiscal agrégé dépasse 90 % de la moyenne (c'est le cas du territoire de Paris-Saclay) versent 1 milliard € au FPIC. Cette somme est répartie entre les autres ensembles intercommunaux.
 - La contribution du territoire de Paris-Saclay au FPIC est partagée entre la CPS elle-même (en fonction du niveau d'intégration fiscale), puis entre les communes membres en fonction de leur potentiel financier par habitant. Certaines communes n'ont rien à payer à ce titre. Linas fait partie des communes qui sont appelées à contribuer. Mais d'autres communes de la CPS contribuent bien davantage que nous.
- répartition dérogatoire est possible.

Contribution des communes de la CPS au fonds de péréquation entre ensembles intercommunaux (€ par habitant DGF 2019)



REÇU EN PREFECTURE

le 09/03/2021

Application agréée Elegalite.com

21_D0-091-219103397-20210304-DEL IB 09_21-

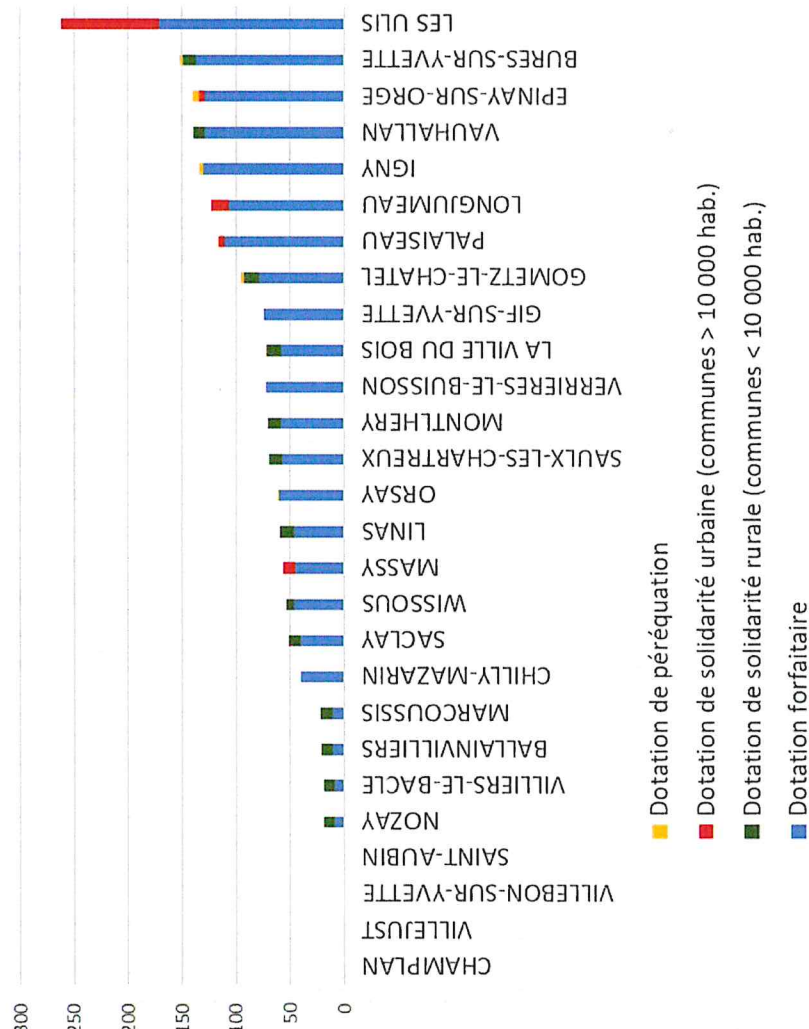
Pourtant, Linas ne fait pas partie des communes que l'État aide fortement en dotations annuelles



Linas ne fait pas partie des communes que l'État aide très fortement. Car **les dotations de fonctionnement** versées **chaque année par l'État** ont un caractère fortement redistributif :

- ❑ 4 communes de la CPS sont de celles dont l'État estime qu'elles n'en ont pas besoin !
- ❑ Toutes les autres encaissent de la **dotation forfaitaire**, qui évolue avec la population
- ❑ Linas et la plupart des communes de moins de 10 000 habitants touchent une allocation de **dotation de solidarité rurale**
- ❑ Linas, comme la quasi-totalité des communes de moins de 10 000 habitants, ne perçoit pas la **dotation de solidarité urbaine**, très forte pour les Ulis (forte proportion de logements sociaux, de ménages bénéficiaires des APL ...)

Dotations de fonctionnement versées par l'État (2019 €) par habitant (incluant les résidences secondaires)



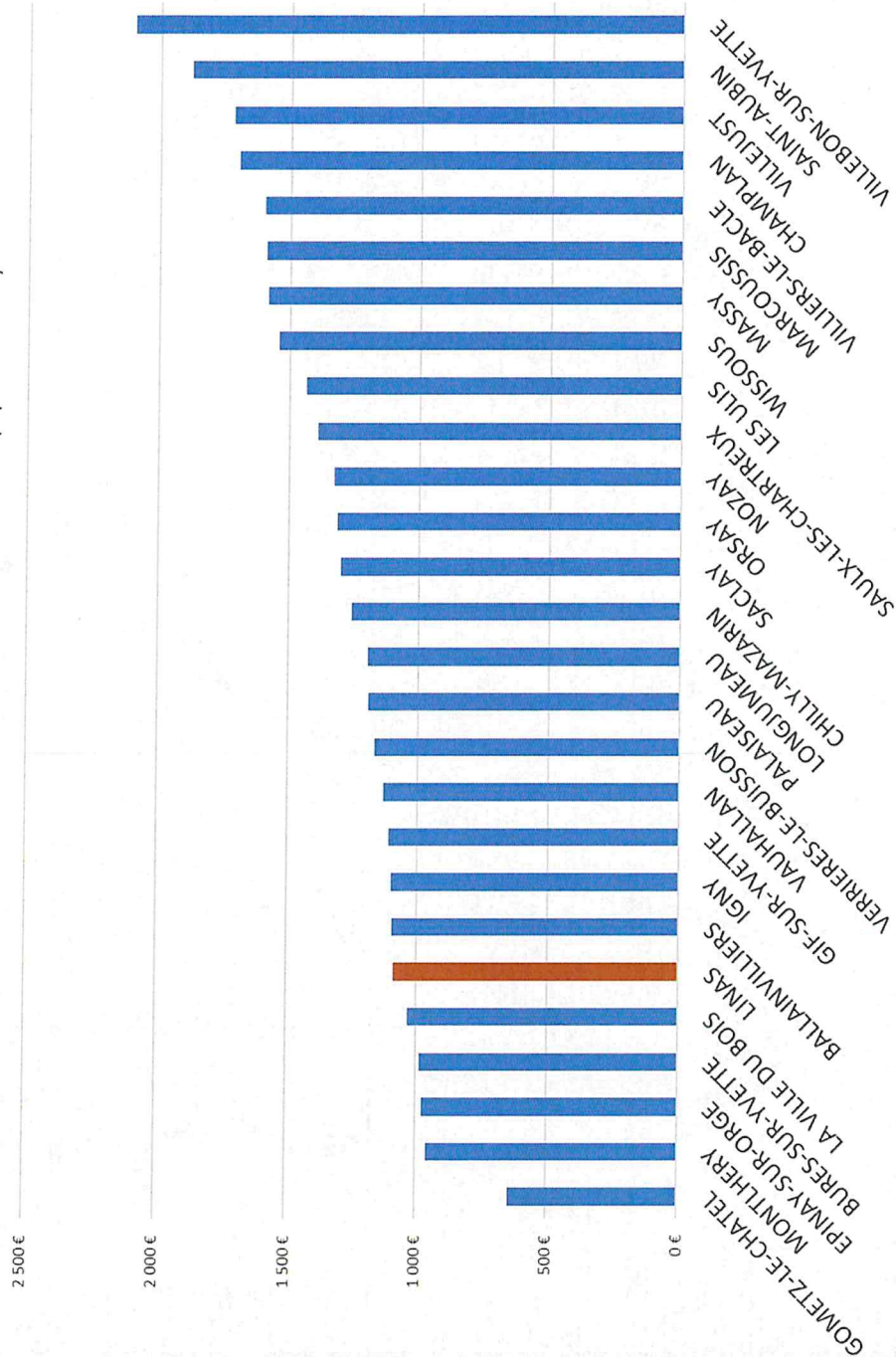
Linass n'est pas une commune trss ddpensirre



Linass n'est pas une commune trss ddpensirre :

- ❑ Une offre de services publics probablement un peu moindre qu'ailleurs :
- ❑ Les habitants vont dans d'autres communes, plus importantes, qui offrent davantage de services)
- ❑ Une gestion dpcone des deniers publics : un niveau de ddpenses modeste
- ❑ Attention, le petit entretien courant du patrimoine et des services peut nccssiter davantage de ddpense

Ddpenses ruelles de fonctionnement 2019 de la Commune (€ par habitant)



Les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget 2021 (1)



- ❑ Les dépenses réelles de fonctionnement, notamment les frais généraux et les frais de personnel, devraient retrouver leur valeur pré-crise (2019) puisque les économies (fermetures de services, annulations de manifestations ...) liées aux restrictions sanitaires en 2020 ne se reproduiraient pas.
- ❑ La Ville entend maintenir une croissance limitée, et proche de l'inflation, au maximum, pour tous les chapitres de dépenses de fonctionnement, sauf exception spécifique et motivée, afin de **maintenir l'épargne brute en volume** (augmentation des dépenses au rythme de celui des recettes), donc l'épargne nette. **En effet :**

- ❑ Les contributions des usagers aux services publics (cantines, périscolaires ...) retrouveront progressivement leur niveau pré-crise (2019) mais **la Ville souhaite ne pas augmenter leurs tarifs**
- ❑ Vu leurs modes de calcul, nous nous attendons à ce que **les dotations versées par l'État n'augmentent pas, tant que la population de Linas n'augmente pas**
- ❑ De même, comme **nous ne souhaitons pas augmenter le taux de la TFPB**, son produit n'augmentera pas beaucoup tant que les nouvelles constructions ne seront pas livrées.



2. Une capacité d'autofinancement solide, qui a permis de désendetter la commune au prix d'un effort d'investissement limité

2014-2020

REÇU EN PREFECTURE

le 09/03/2021

Application agréée E-legalite.com

21_D0-091-219103397-20210304-DELIB09_21-

L'épargne brute (capacité d'autofinancement) : Dégager un surplus de recettes pour investir



L'épargne brute est définie par la loi comme la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement, c'est-à-dire

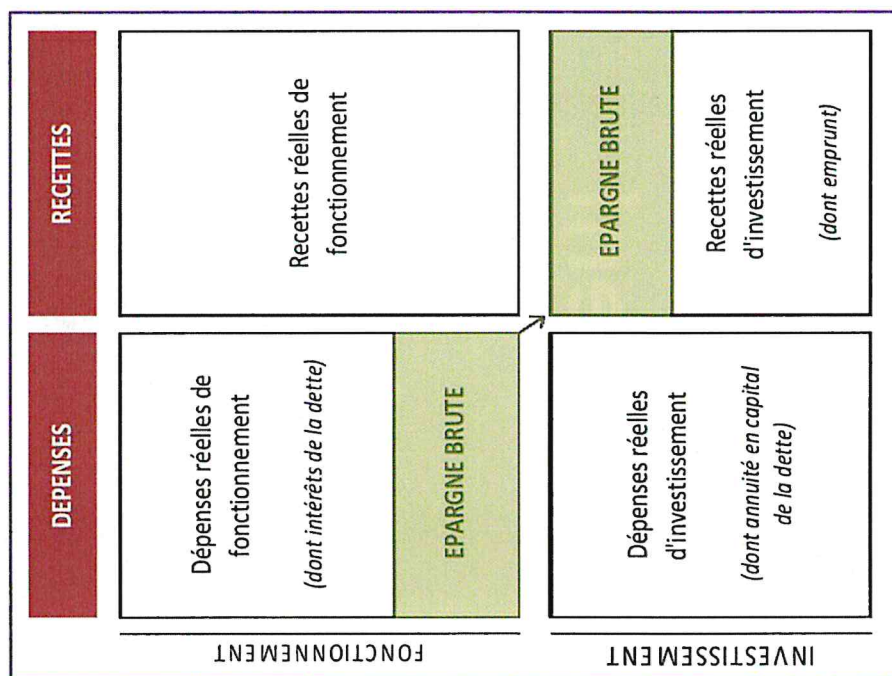
- l'excédent des recettes pérennes (comme les dotations versées par l'État, et le produit des impôts)
- sur les dépenses pérennes (personnel, frais généraux, subventions &c) de fonctionnement de la Commune.

Ce solde est disponible pour l'investissement

- l'amortissement annuel de la dette soustraite pour cofinancer les investissements des années précédentes

Si l'épargne brute couvre l'amortissement annuel de la dette, et s'il reste encore un solde, c'est

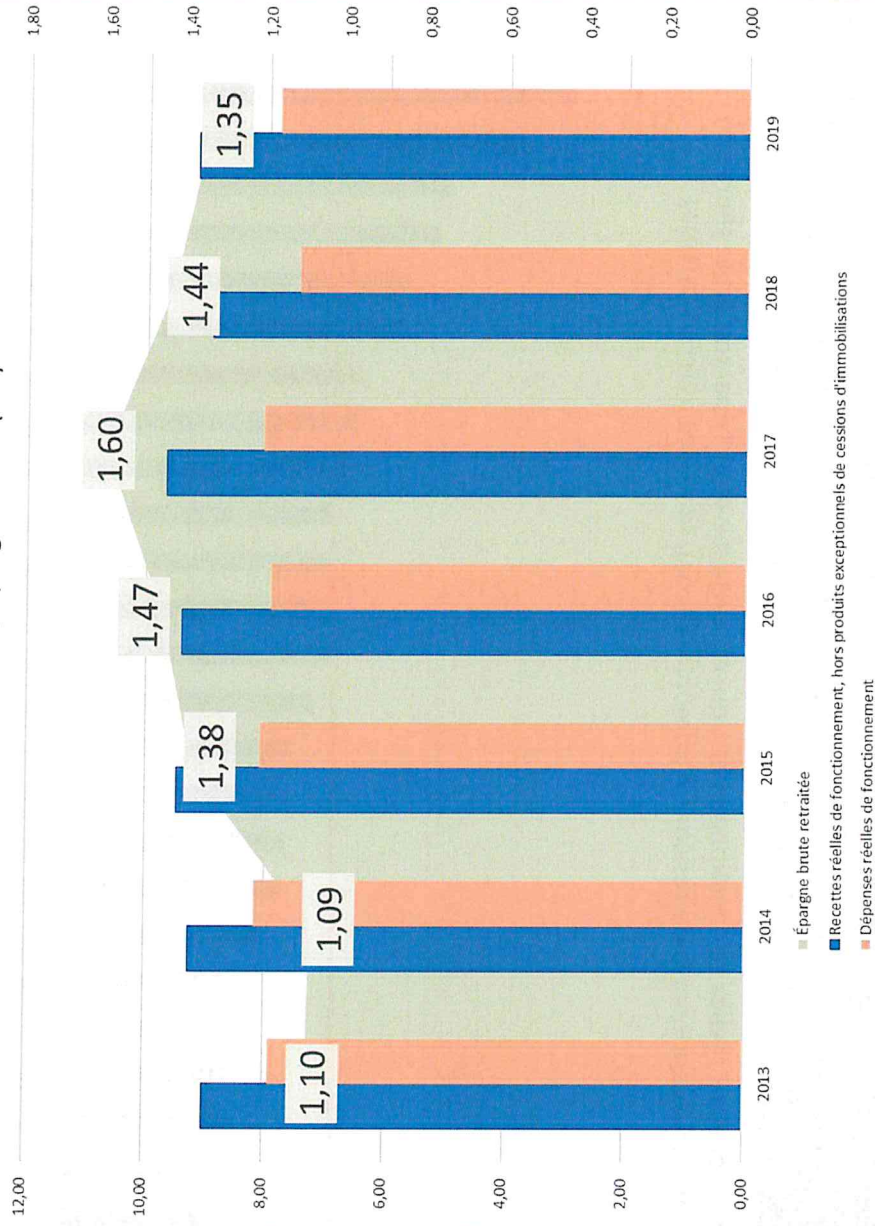
- l'épargne nette, qui va cofinancer les investissements de l'année, aux côtés des dotations et subventions d'investissement, et des emprunts de l'année si besoin.



Recettes un peu étroites, dépenses modestes : une bonne capacité d'autofinancement



Recettes, dépenses, épargne brute (M€)



A la veille de la crise, Linas dégageait une épargne brute importante

- De 1,47 M€ par an en moyenne sur le mandat précédent, mais en baisse en 2018 et encore en 2019 (malgré des transferts de compétences vers la CPS, qui auraient dû être neutres)
- Et une épargne nette significative, puisque le remboursement annuel de la dette était de l'ordre de 0,8 M€
- Linas pouvait donc autofinancer en moyenne 0,67 M€ d'investissements chaque année.

L'épargne a été, en plus, « dopée » par des produits de cession importants, en 2018 (5,7 M€), qui sont restés sur le compte au Trésor de la Commune.

Linat dégage une capacité d'autofinancement solide, mais moyenne

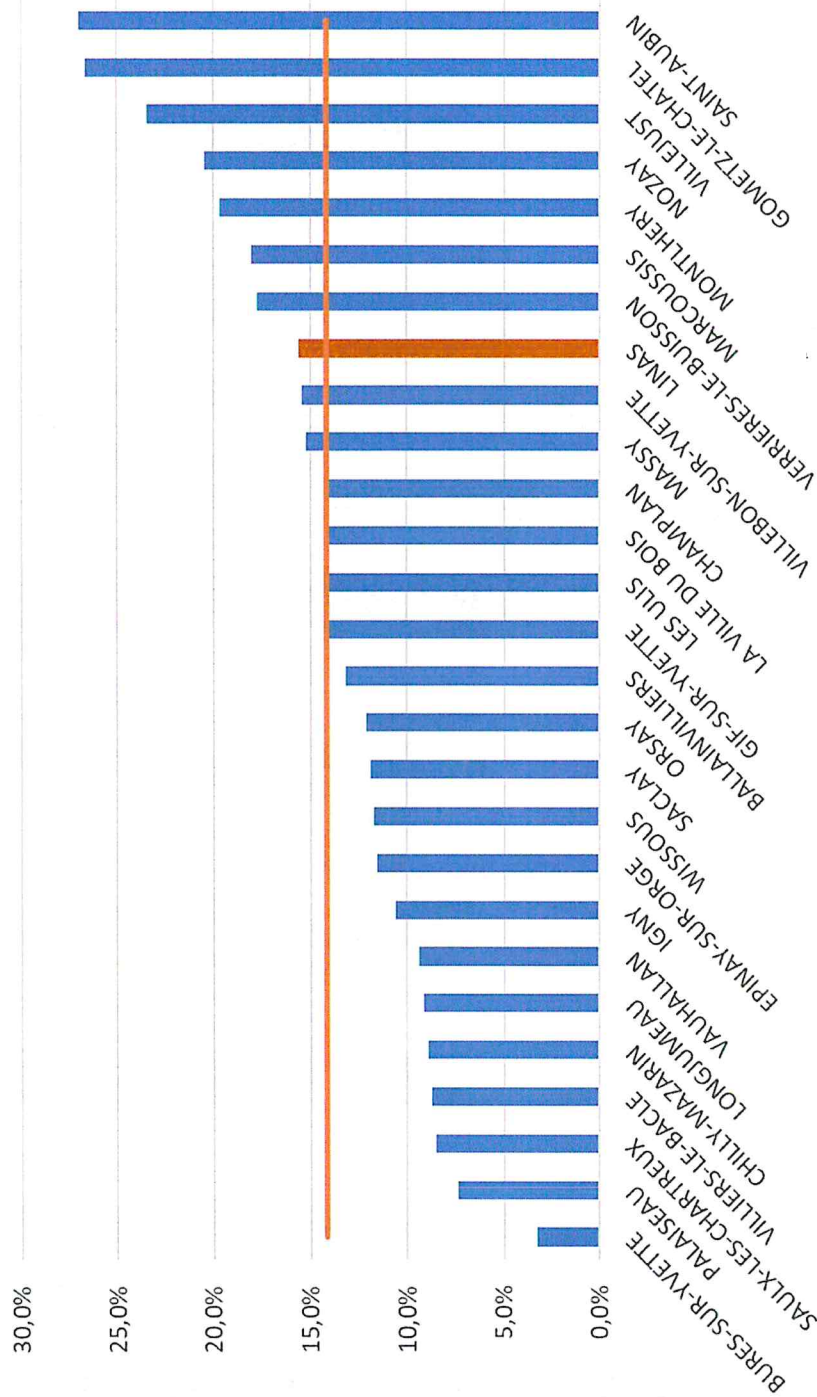


En 2018 et 2019, les communes de la CPS ont dégagé en moyenne **14,2 % de leurs recettes** réelles de fonctionnement (impôts, dotations d'État, contributions des usagers) pour rembourser leur dette et autofinancer une partie de leurs investissements.

○ C'est un bon niveau d'épargne brute.

Linat se situe dans la moyenne.

% des Recettes réelles de fonctionnement qui est dégagée pour l'épargne brute (hors produits exceptionnels de cessions d'immobilisations), Moyenne (2018 + 2019)/2



Linass a tr8s peu investi au cours du mandat pr6c6dent



Linass a investi 7,2 M€ au cumul entre 2015 et 2019, soit 1033 € par habitant.

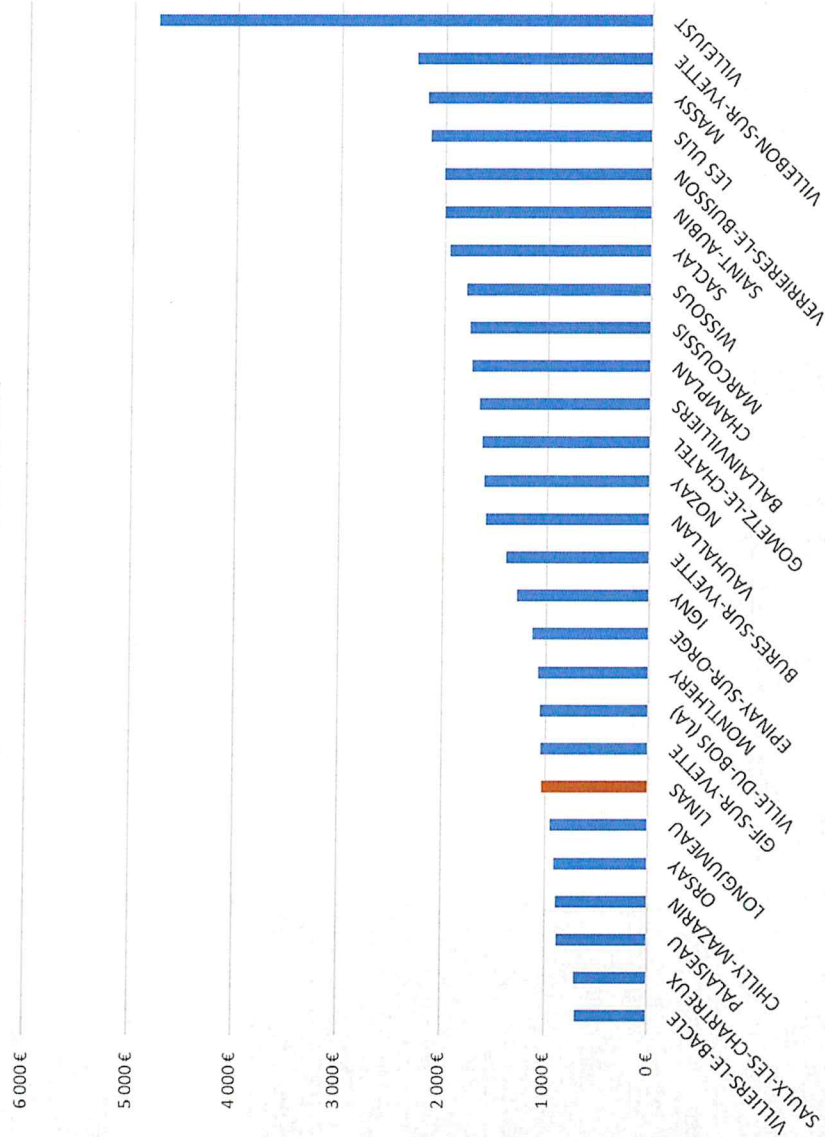
- L'investissement moyen par habitant dans les 27 communes de la CPS s'6l6ve 1 1533 € en cumul pendant ces 5 ann6es.

Linass a donc investi un tiers de moins que la moyenne des communes du territoire. **Cette performance est sp6cialement faible :**

- pour une commune qui offre moins de services publics que d'autres
- Et qui se pr6parait 1 augmenter tr8s fortement sa population.

Elle est faible 6galement quand on consid6re l'6tat de certains des b1timents communaux.

[DI 21+23 de 2015 1 2019 €/hab. DGF 2018]



L'investissement a été fortement autofinancé mais le fonds de roulement a été peu utilisé



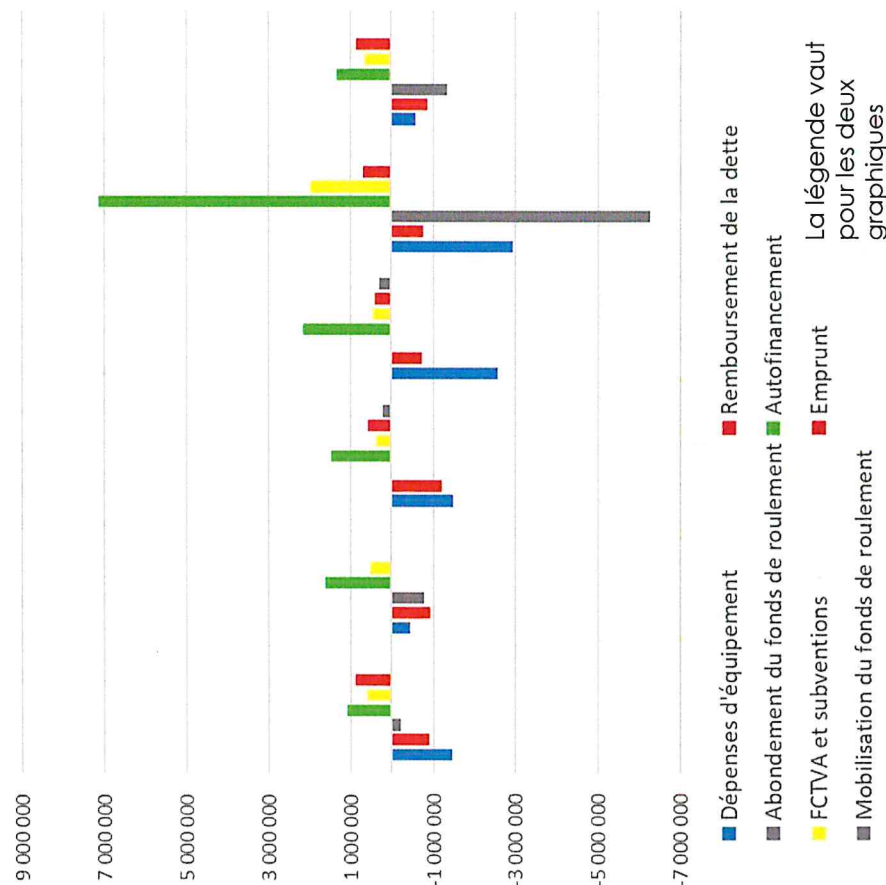
L'effort d'investissement s'est réparti entre 40 % de dépenses d'équipement, 23 % de remboursement de la dette et ... 37 % de renforcement du fonds de roulement.

La Ville disposait d'un autofinancement très abondant pour ce niveau de dépenses (couvert à 63 %), et elle a emprunté (15 % des ressources d'investissement). Ceci, en 2018 et 2019, n'était vraiment pas nécessaire car :

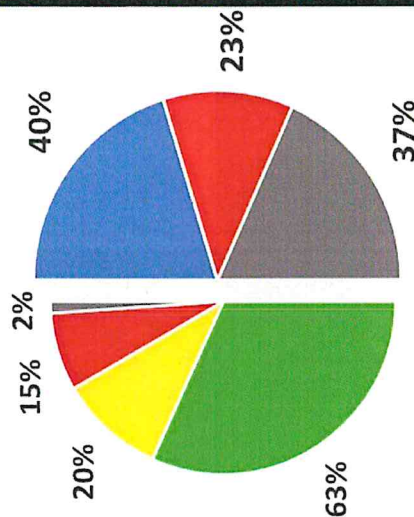
- le fonds de roulement aurait pu être utilisé bien davantage (2 % des ressources mobilisées)
- La mobilisation du FCTVA (0 en 2018 ?) et des subventions est plutôt faible (20 % des ressources mobilisées)

Investissement et financement de l'investissement €

2014 2015 2016 2017 2018 2019



Ressources et emplois en Investissement € cumulé 2014-2019



REÇU EN PREFECTURE

le 09/03/2021

Application agréée E-legalite.com

21_D0-091-219103397-20210304-DEL IB 09_21-

La « capacité de désendettement » est très inférieure au plafond national de référence

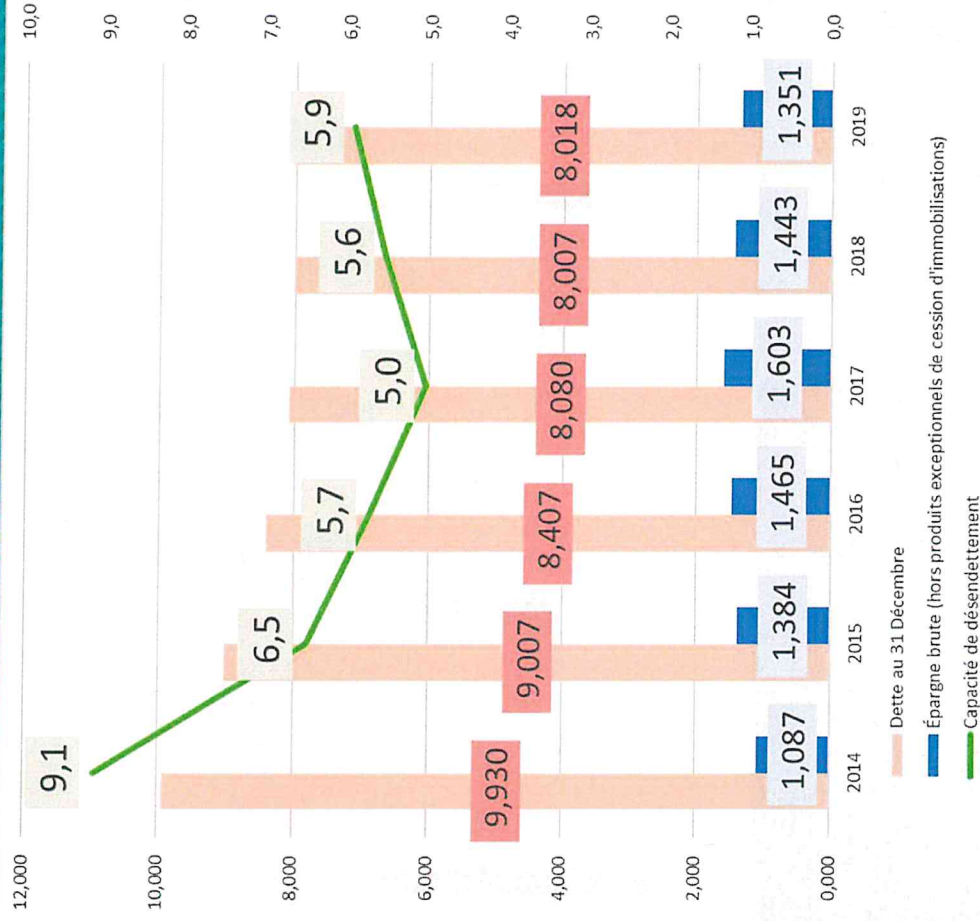


La « capacité de désendettement » d'une collectivité est définie par la loi comme le rapport entre :

- l'encours de dette au 31 décembre, et
- l'épargne brute de l'exercice écoulé.

Ce ratio est défini en nombre d'années : en combien d'années, si elle maintient son épargne brute à niveau constant, la commune se sera complètement désendettée ?

Linas présente **une capacité de désendettement très inférieure au « plafond national de référence »** fixé par la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 : il est de 12 années pour les communes.





La dette de Linas s'est sensiblement réduite au cours du dernier mandat, parce que globalement,

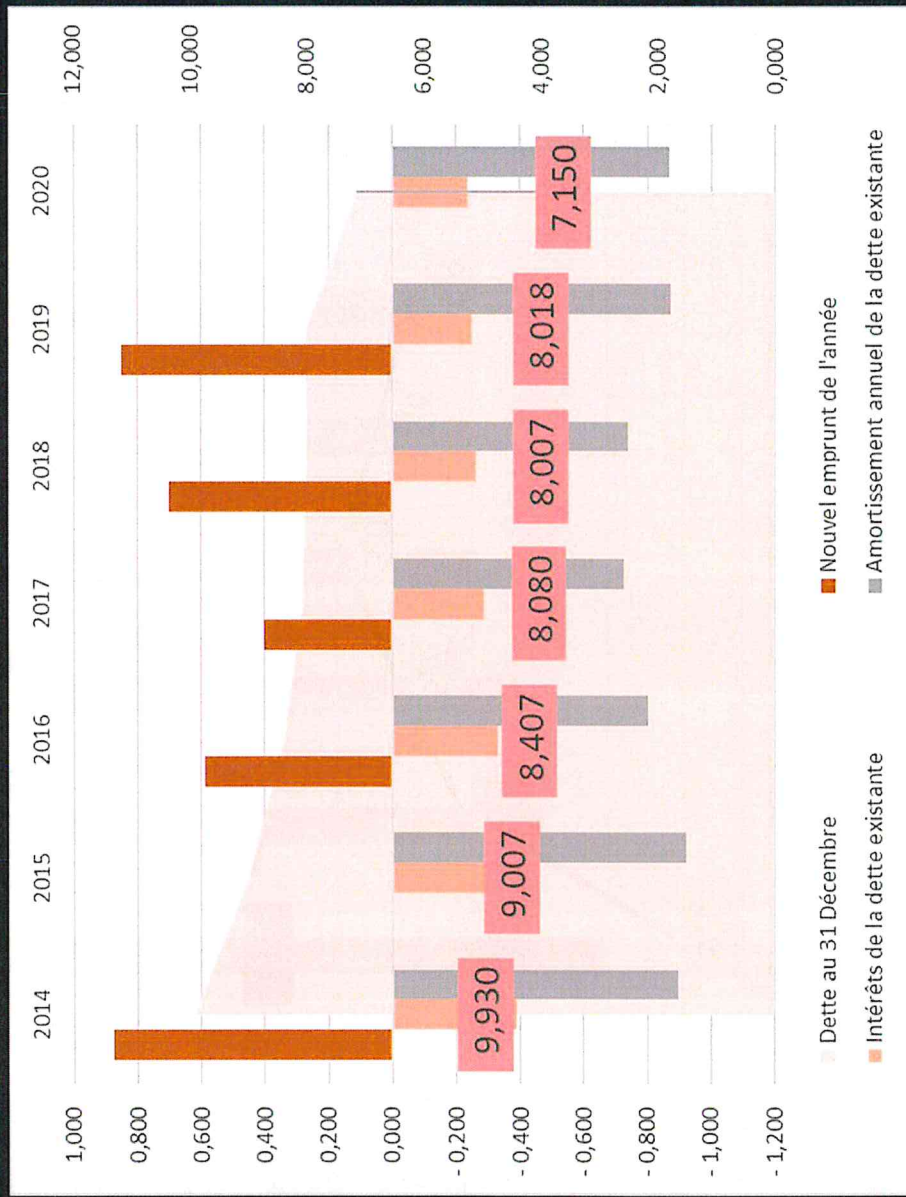
- la Ville a davantage remboursé
- qu'elle n'a emprunté.

Au projet de budget 2021, la Ville prévoit de ne pas emprunter : elle va continuer à se désendetter, comme en 2020.

- Le profil de l'encours de dette restera très majoritairement à taux fixe en 2021 et 2022 (environ 85 %).

Le taux d'intérêt moyen de la dette restera proche de 3 %.

Capacité de désendettement » sera inférieure à 12 années.



La dette de Linas n'est pas complexe à gérer, et son taux moyen est raisonnable



La dette de Linas est exclusivement formée d'emprunts cotés « 1A » selon la charte nationale destinée à favoriser une meilleure compréhension des emprunts des collectivités :

- le chiffre (de 1 à 5) traduit la complexité de l'indice servant au calcul des intérêts de l'emprunt
- la lettre (de A à E) exprime le degré de complexité de la formule de calcul des intérêts.

En effet, **plus de 84 % de la dette est à taux fixe, et 15,4 % de la dette a un taux qui varie** chaque trimestre avec l'Euribor 3 mois.

Cet index est négatif depuis avril 2015. La Ville examine l'opportunité de les figer à taux fixe, afin que leur taux ne remonte plus.

Son **taux d'intérêt moyen** est de **3,05 %**. C'est un peu élevé. Un particulier la renégocierait.

Or la clause contractuelle de remboursement anticipé des prêts à taux fixe aux collectivités est moins favorable que celle des prêts aux particuliers. L'emprunteur doit payer la différence entre le taux du contrat et le taux actuel du marché. Ce qui **rend la renégociation des prêts à taux fixe quasiment vaine** pour une collectivité.

- Peu importe pour les emprunts souscrits depuis 2016 (29 % de la dette de la Ville) : leur taux est inférieur à 1,5 %. C'est très compétitif.
- C'est dommage pour les prêts plus anciens : leurs taux sont beaucoup plus élevés que les taux du marché actuel. Mais comme ces prêts sont plus anciens, certains ont une durée de vie résiduelle plus courte.

Les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget 2021 (2)



Le budget 2021 est en cours de construction, sur la base des orientations suivantes :

- ❑ Les flux entre la Commune et la Communauté d'agglomération sont déjà figés, mais un Pacte financier et fiscal est en cours de construction au niveau de la CPS, qui va retoucher la redistribution entre l'agglo et les communes à partir de 2022
- ❑ La CPS subventionnera certains de nos investissements, par des fonds de concours
- ❑ De plus, la CPS engagera des travaux notamment de rénovation de notre voirie. La rénovation de la voirie serait financée notamment en réduisant le montant des versements annuels de la CPS à la Ville.

- ❑ **Nous devons, sans plus tarder, préparer les équipements indispensables** aux habitants des constructions nouvelles déjà prévues.
- ❑ La Ville mobilisera en priorité des subventions de l'État (DETR), de la Région, du Département et de la CPS
- ❑ Ensuite, la Ville tirera sur son fonds de roulement (la trésorerie inutilisée)
- ❑ Notre objectif sur l'autofinancement est de **maintenir l'épargne brute en volume** : les dépenses de fonctionnement ne doivent pas augmenter plus que les recettes
- ❑ **Nous pourrions, si besoin, emprunter**, puisque les taux d'intérêt sont bas, mais nous maintiendrons la Capacité de désendettement en-dessous de 12 ans.



3. Notre programme pluriannuel d'investissement

2021-2026

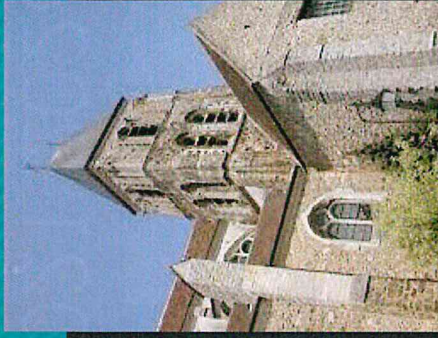
REÇU EN PREFECTURE

le 09/03/2021

Application agréée E-legalite.com

21_D0-091-219103397-20210304-DELIB09_21-

Terminer la rénovation de l'église Saint-Merry



- Finalisation de la TC2 : réfection du clocher
- Travaux prévus en 2021 (S2) et 2022
- Coût : 492 790 euros HT
- Financements :
 - DRAC (50% du montant HT des travaux : 246 395€)
 - CD91 Aide à l'investissement culturel (50 000 €)
 - Région Aide à la restauration du patrimoine immobilier protégé (20% du montant HT des travaux : 100 000€)
 - fonds propres de la Commune (100 000 €)

REÇU EN PREFECTURE
le 09/03/2021

Application agréée E-legalite.com

21_D0-091-219103397-20210304-DEL IB09_21-

Extension de l'école modulaire Carcassonne



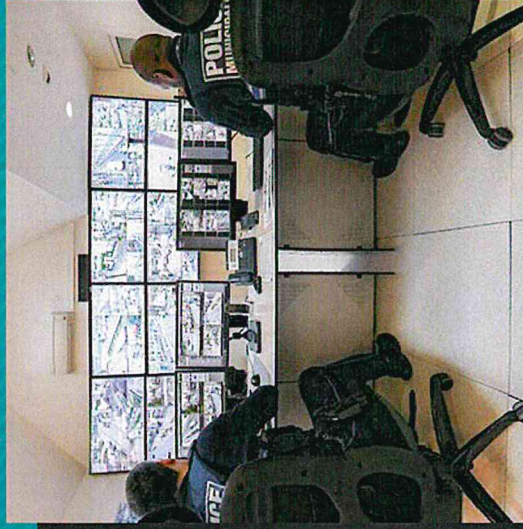
- Fin des travaux 2021-2022
- Coût : 2 000 000 euros HT
- Financements :
 - CD91 Contrat de partenariat avec les communes (150 000€)
 - DETR 2021 (plafond de 200 000€)
 - Région Contrat d'Aménagement Régional (250 000€)
 - CPS (228 000€ de « droits à tirer » sur le SIC)
 - Fonds propres de la Commune (1 172 000€)

REÇU EN PREFECTURE
le 09/03/2021

Application agréée E-legalite.com

21_D0-091-219103397-20210304-DELIB09_21-

Réhabilitation de la « maison d'angle »



- Création d'une Police Municipale avec CSU, RAM
- Acquisition et études 2021, travaux 2022
- Coût global : 550 000 euros HT
- Financements :
 - région Bouclier de sécurité (130 000€ max)
 - CD91 Fonds d'abondement (50 000€ max)
 - Fonds propres de la Commune (320 000 €)

REÇU EN PREFECTURE

le 09/03/2021

Application agréée E-legalite.com

21_D0-091-219103397-20210304-DEL IB09_21-

L'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)



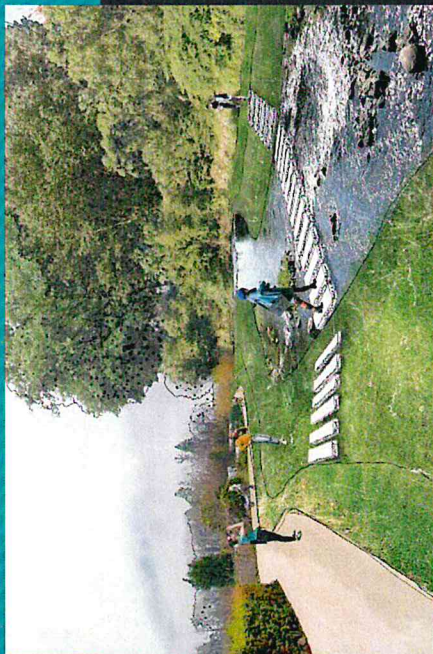
- Planning des travaux 2021 à 2024
- Coût estimatif : 520 000 € HT
- Financements :
 - CD91 Contrat de partenariat avec les communes (150 000€)
 - DETR 2023 (plafond de 150 000€)
 - Fonds propres de la Commune (220 000€)

REÇU EN PREFECTURE
le 09/03/2021

Application agréée E-legalite.com

21_D0-091-219103397-20210304-DEL IB09_21-

Maison des associations et création du parc du centre-ville avec parking



- Acquisition de la maison et études en 2021, travaux en 2022
- Coût : 1 600 000 € HT
- Financements :
 - CD91 Contrat de partenariat avec les communes (150 000€)
 - DETR 2022 (plafond 150 000€)
 - Région Contrat d'Aménagement Régional (250 000€)
 - Produit des amendes de Police (en concertation avec la CPS pour les places de parking : 100 000€)
 - Fonds propres de la Commune (950 000 €)

REÇU EN PREFECTURE
le 09/03/2021

Application agréée E-legalite.com

21_D0-091-219103397-20210304-DEL IB09_21-

Réfection des voiries communales



- planning 2022/2026
- Coût : 12 000 000€
- Financement : Budget CPS (compétence voirie), impact sur les Attributions de Compensation et solidarité intra communautaire

REÇU EN PREFECTURE
le 09/03/2021

Application agréée E-legalite.com

21_D0-091-219103397-20210304-DEL IB09_21-

Ecole « quartier ouest », avec maison de l'enfance



- planning : acquisition terrain en 2022, construction 2023-2026
- Coût : 10 000 000€ HT
- Financements : Contrat de partenariat avec l'Essonne, DETR, Inscription au CAR de la région IdF, CPS, CAF et fonds propres de Linas

REÇU EN PREFECTURE
le 09/03/2021

Application agréée E-legalite.com

21_D0-091-219103397-20210304-DELIB09_21-